

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020 Service à Apport Confiance

Non au harcèlement

jeudi 5 décembre 2019, par [Bouhali](#)

10 CONSEILS contre le harcèlement

Si tu es victime

- 1 Se confier**
N'a pas honte de parler. Dis quelque chose à ton collègue, à ton professeur, à tes parents. Écris quelque chose en grand papier. Dis-leur ce que tu ressens. Dis-leur à quel moment ça arrive.
- 2 Se protéger**
Pour éviter tout problème par Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie personnelle et évite de donner ton adresse ou de donner ton numéro de téléphone.
- 3 Signaler un abus**
Sur Facebook, tu peux signaler et signaler aussi un message. Remarque qu'il ne s'agit pas de signaler des agissements commis accidentellement de la part de tiers sur leur site. Sur les réseaux sociaux, www.facebook.com/safely
- 4 Téléphoner**
Une victime de harcèlement, il faut le reconnaître, a besoin d'aide. Appelle le 3020. Le numéro est gratuit. Appelle le 3020.

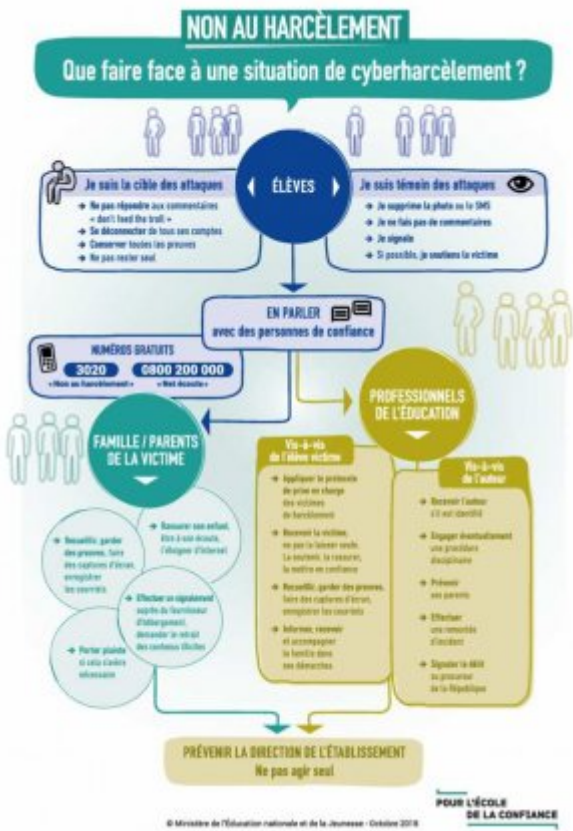
Si tu es témoin

- 6 Soutenir**
Soutiens, les élèves victimes. Le harcèlement peut être à l'école, à la maison. Soutiens-les et aide-les à aller mieux.

- 7 Ne pas rire**
C'est souvent facile de se moquer d'un élève qui est victime. Ne fais pas ça. Ne rigole pas. Ne dis rien. Ne fais rien. Ne dis rien. Ne dis rien.
- 8 En parler**
Parle à ton professeur de confiance ou à ton collègue de confiance. Dis-leur ce que tu vois. Dis-leur ce que tu ressens. Dis-leur ce que tu fais.
- 9 Ne pas participer**
Ne participe pas à des messages ou à des commentaires. Ne participe pas à des messages ou à des commentaires. Ne participe pas à des messages ou à des commentaires.
- 10 Convaincre**
C'est souvent facile de parler de son propre point de vue, mais il est important de convaincre les autres. Convaincs-les de ne pas participer.

5 Porter plainte
Si tu es victime de harcèlement, tu peux porter plainte. Tu peux porter plainte. Tu peux porter plainte.

Retrouve conseils et outils pratiques sur AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE JOUR.FR



TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les lycéens volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE



- ▶ **SENSIBILISER** les élèves du lycée
- ▶ **REPÉRER** les signes du harcèlement
- ▶ **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE



- ▶ **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- ▶ **COOPÉRER** avec les élèves élus au Conseil de la vie lycéenne
- ▶ **ASSOCIER** les adultes du lycée

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS

#NAH

- ▶ **ORGANISER** des actions de prévention
- ▶ **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- ▶ **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement



NON AU HARCÈLEMENT

Adapté, modifié, harmonisé de

3020

Service à l'école
primaire

Ministère
de l'Éducation
NATIONALE
POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE